

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

M^{me} Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

M^{me} Daphney Colin

*Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles*

M^{me} Nathalie Goulet

*Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville*

M. Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau

Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet

*Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension*

M^{me} Stéphanie Valenzuela

*Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce*

Le 18 septembre 2023

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE238848023

**Conclure deux ententes-cadres d'une durée de
12 mois, avec la firme Tacel Ltée pour un montant de
4 509 601,19 \$, taxes incluses (lot 1 : 4 138 720,58 \$;
lot 2 : 370 880,61 \$) + contingences 450 960,12 \$ pour
le préachat - Achat de 100 unités de contrôleurs et de
200 cabinets de feux de circulation de Type ATC/ATCC
- Appel d'offres public 23-19864 (3 soumissionnaires).**

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE238848023

Conclure deux ententes-cadres d'une durée de 12 mois, avec la firme Tacel Ltée pour un montant de 4 509 601,19 \$, taxes incluses (lot 1 : 4 138 720,58 \$; lot 2 : 370 880,61 \$) + contingences 450 960,12 \$ pour le préachat - Achat de 100 unités de contrôleurs et de 200 cabinets de feux de circulation de Type ATC/ATCC - Appel d'offres public 23-19864 (3 soumissionnaires).

À sa séance du 30 août 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services (lot 1) d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offre et la soumission de l'adjudicataire;*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 6 septembre 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Division circulation, innovation et mobilier urbain du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ces deux ententes d'approvisionnement. Il faut savoir que la Ville procède, depuis 2019, à l'acquisition des coffrets ATCC et des unités de contrôle dans deux lots séparés. Cette décision a été prise afin d'augmenter la concurrence et obtenir de meilleurs prix, notamment pour les coffrets où la compétition est très forte entre les fournisseurs, comme en témoignent les résultats pour ce lot dans l'appel d'offres. En effet, l'adjudicataire, Tacel Ltée, a déposé un prix dont l'écart est de (-28,00 %) avec l'estimation et de 19,48 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire. Pour expliquer cet écart, le Service a précisé que les villes de Montréal et de Québec ont publié cette

année leur appel d'offres durant la même période. Afin d'éviter de se faire concurrence, les deux villes se sont coordonnées pour que Montréal reporte la date d'ouverture des soumissions de deux semaines. D'ailleurs, un représentant du Service s'est déplacé à Québec et à Toronto afin de discuter notamment des meilleures approches à adopter pour aborder le marché et avoir de meilleurs prix. Cette première semble avoir donné de bons résultats, car la firme Tacel Itée a déposé un prix très compétitif afin de remporter notre appel d'offres.

Devant ces résultats, qui sont favorables à la Ville, les responsables ont recommandé de poursuivre le processus d'octroi de ce contrat. D'autant plus que ce matériel est indispensable à la réalisation de nombreux travaux nécessitant des interventions aux feux de circulation, notamment l'aménagement de pistes cyclables.

À l'issue de la présentation, la Commission a tenu à féliciter le Service de l'urbanisme et de la mobilité pour avoir établi une communication avec les autres municipalités, particulièrement avec la Ville de Québec, afin d'adopter une stratégie commune et d'obtenir de bons prix. Cette approche pourrait-elle s'appliquer à d'autres produits? ont demandé les membres. La réponse est affirmative selon les responsables. Le réseau de partenaires est très important et la participation des équipes de la Ville à certains regroupements, à l'échelle canadienne ou de la province, peut s'avérer avantageuse pour créer des relations, qui servent à partager des connaissances et des informations. Le Service est notamment très présent dans le milieu des systèmes de transport intelligent et assure que les retombées de cette implication s'appliquent à l'ensemble des équipements dont il est responsable.

Conclusion

La Commission permanente sur l'examen des contrats souhaite souligner l'initiative de la Division circulation, innovation et mobilier urbain, qui a fait preuve d'audace pour répondre aux défis du marché.

La Commission permanente sur l'examen des contrats adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services (lot 1) d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offre et la soumission de l'adjudicataire;*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE238848023 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.